

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 4 Avril 2011 à 21 H 00**

L'an deux mille onze, le 4 Avril à vingt et une heures,
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

Pour la Commune de FAVIERES,
Madame Patricia CHARBOIS, Monsieur Morad FENNAS, Monsieur Jean Pierre VANACKER, Monsieur
Jean Claude MARTINEZ, Monsieur Philippe MURO.

Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,
Monsieur Jacques DELPORTE, Monsieur Robert DUVEAU, Madame Martine FITTE-REBETE, Madame
Geneviève GENDRE, Madame Mireille MUNCH.

Pour la Commune de PONTCARRE,
Monsieur Bruno LACROIX, Monsieur Roland LEROY, Madame Catherine TOURNUT, Madame Anne
Marie VUILLAUME.

Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,
Monsieur Philippe BAPTIST, Madame Sabine BREDOUX, Monsieur Daniel CHEVALIER, Monsieur
Franck PAILLOUX, Monsieur Jean Pierre SIVADIER.

Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,
Madame Sophie AUBRADOR, Monsieur Gérard DEBOUT, Madame Brigitte HAINSELIN, Monsieur
Jean Pierre GILLET.

Absents excusés : Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Laurence ORTEGA-MONTANT.

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie
Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.
Elle désigne un Secrétaire de Séance : Madame Sabine BREDOUX accepte cette désignation.

Le Compte-rendu du Conseil du 7 Mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Président propose de reporter le vote des taux d'imposition 2011, ainsi que les taux de TEOM 2011,
à une date ultérieure, soit le 18 avril soit le 2 mai en fonction de la date de mise à disposition des éléments
attendus par les services de l'état.

Cette possibilité avait été envisagée dans la note qui a été transmise à l'ensemble des conseillers
communautaires de la Brie Boisée le 29 mars dernier.

Après accord de l'assemblée, Madame le Président propose de passer à l'ordre du jour.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 4 Avril 2011 à 21 H 00**

I – Compte de Gestion 2010 du Receveur :

Madame le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010 a été réalisée par le Trésorier en poste à Pontault-Combault et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10,

Vu le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Pontault-Combault,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-Président et après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Article unique : Adopte le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2010.

II – Vote du Compte Administratif 2010 :

Madame le Président s'est absentée pendant le vote du compte administratif.

Monsieur Gérard DEBOUT, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes préside l'Assemblée pour la présente délibération.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D2342-12,

Vu le Compte de Gestion du Trésorier de Pontault-Combault,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-Président, président de séance,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants

Article unique : Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2010, conforme aux écritures du compte de gestion établi par le Trésorier de Pontault-Combault et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice	1 650 347,14 €
- Dépenses de l'exercice	1 647 110,17 €
- Résultat de l'exercice.....	3 236,97 €
- Résultat antérieur reporté	608 153,76 €
- Résultat de clôture	611 390,73 €

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice	109 520,22 €
- Dépenses de l'exercice	159 321,63 €
- Résultat de l'exercice	- 49 801,41 €
- Résultat antérieur reporté	29 628,76 €
- Résultat de clôture	- 20 172,65 €

III – Affectation des résultats du Compte Administratif 2010 :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D2342-12,

Vu la délibération N° 12-2011 du 4 Avril 2011 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1^{er} : Décide d'affecter 20 172,65 € au compte R 1068 du Budget Primitif 2011.

Article 2: Décide d'affecter 591 218,08 € au compte R 002 du Budget Primitif 2011.

IV – Vote du Budget Primitif 2011 :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L. 2121-29 et L.2311-1 et suivants,

Vu le projet de budget,

Entendu le rapport de Monsieur Gérard DEBOUT, 1^{er} Vice-Président,

Vu le compte-rendu de la Commission des Finances du 23 février 2011,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article unique : Adopte le Budget Primitif 2011 qui se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	4 716 823,08 Euros
- Recettes de fonctionnement :	4 716 823,08 Euros
- Dépenses d'investissement :	69 172,65 Euros
- Recettes d'investissement :	69 172,65 Euros.

V – Convention mise à disposition agent technique polyvalent :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L.5211-1,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de Communes de la Brie Boisée,

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 4 Avril 2011 à 21 H 00**

V – Convention mise à disposition agent technique polyvalent (Suite):

Considérant que cette mise à disposition permet de renforcer la solidarité entre l'intercommunalité et les communes membres,

Considérant que l'agent technique a toutes les compétences pour pallier aux besoins des communes en moyens humains au sein de leur service technique,

Considérant que la ou les conventions seront signées et rentreront en vigueur dès lors que toutes les parties auront donné leur accord,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article unique: Autorise le Président ainsi que le 1^{er} Vice-président, le cas échéant, à signer la ou les conventions avec les communes membres d'intercommunalité à savoir les communes de Favières, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-St-Denis, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

VI – Convention de partenariat avec Pontcarré : centre de loisirs Août 2011 :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Considérant que la Commune de Pontcarré maintient son centre de loisirs, à destination des 3-11 ans, ouvert durant le mois d'août 2011,

Considérant que dans un souci de mutualisation des moyens, la mise en place d'un partenariat avec la Commune de Pontcarré permettra à tous les 3-11 ans de la Communauté de Communes de pouvoir bénéficier d'un service de qualité et de proximité,

Considérant que le partenariat ne concerne que les familles issues de la Brie Boisée hors Pontcarré,

Considérant que la Communauté de Communes prendra à sa charge la différence entre le tarif extérieur normalement appliqué et le prix réellement facturé aux familles selon le quotient familial défini par la commune de Pontcarré,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article Premier: Autorise le Président à signer la convention avec la Commune de Pontcarré.

Article Second : Décide de compenser l'écart entre le prix extérieur normalement appliqué et le prix réel demandé aux familles par la commune de Pontcarré.

VII – Suppression de postes vacants :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 33,

Considérant que le tableau des effectifs n'est plus à jour et que de nombreux postes sont vacants,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, en date du 15 mars 2011, constitué auprès du Centre de Gestion de Seine-et-Marne

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article unique : Décide de supprimer les postes vacants suivants :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 28 heures hebdomadaires de travail,
- Adjoint administratif de 2^{ème} classe à raison de 16 heures hebdomadaires de travail.

VIII – Questions Diverses :

Culture : Monsieur Philippe MURO fait un retour sur le concert de printemps qui a eu lieu le samedi 2 avril à l'église de Villeneuve-le-Comte. Le concert a été d'une très grande qualité et les retours sont très positifs.

Monsieur Gérard DEBOUT regrette que la salle de l'église n'ait pas été correctement rangée. Il tient à le souligner publiquement. Madame le Président répond qu'elle n'a pas eu de retour de la part des élus de Villeneuve-le-Comte et que généralement il n'y a pas de problème.

Monsieur Philippe MURO rappelle que la prochaine manifestation aura lieu le 9 avril à Favières-en-Brie. Il s'agira d'une soirée théâtre.

Il conclut son intervention en rappelant que l'exposition de peinture et de sculpture Brie'Arts aura lieu du 21 mai au 5 juin 2011 au Château de Ferrières-en-Brie. Cette année des ateliers de démonstration seront présentés au public dans les jardins du Château.

Chantiers Verts : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ indique que la commune de Favières-en-Brie pourra continuer d'accueillir les chantiers verts dans le local actuel pour une année de plus.

Jeunesse : Monsieur Franck PAILLOUX indique que suite à la commission jeunesse et sports du 29 mars dernier, une sortie handball a été mise en place pour que les jeunes puissent assister à la finale de la coupe de France le 21 mai 2011 à Paris-Bercy.

Monsieur Franck PAILLOUX fait un retour sur les séjours hivers 2011. Il précise que les prochains séjours auront lieu en Haute-Savoie pour les plus jeunes (du 5 au 18 juillet) et en Bulgarie pour les adolescents (du 5 au 19 juillet). Il indique qu'une étude va être lancée afin d'analyser les modes de fonctionnement des séjours afin d'optimiser les dépenses pour des prestations comparables.

En ce qui concerne le dossier relatif à la labellisation du Point Information Jeunesse, il précise qu'il est en cours de montage. Le lancement de cette nouvelle structure doit intervenir, au plus tard, d'ici le mois de septembre 2011. L'agent chargé de cette mission est déjà en place et peut d'ores-et-déjà répondre aux demandes des jeunes.

Il conclut son intervention en précisant que le projet de mise en place d'un intervenant sport devrait aboutir d'ici la rentrée prochaine.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 4 Avril 2011 à 21 H 00**

VIII – Questions Diverses (Suite) :

Voirie communautaire : Monsieur Roland LEROY fait le point sur les travaux menés par la commission voirie. Il souligne qu'un premier diagnostic a été fait afin de déterminer le coût estimatif de l'entretien des arbres (faisant parties de la voirie communautaire). Il détaille également les marchés qui seront lancés pour faire assumer la prise de cette nouvelle compétence.

Chantiers d'initiatives Centre-Brie : Monsieur Daniel CHEVALIER indique que sa commune va lancer des travaux en partenariat avec les chantiers d'insertion « Centre-Brie ». Il rappelle que les communes peuvent en bénéficier puisque l'intercommunalité adhère à ce dispositif. Madame le Président indique qu'elle en a bien pris note et qu'elle va proposer des chantiers.

Enfance : Madame Anne-Marie VUILLAUME demande si la commune de Ferrières-en-Brie peut prendre des enfants en bas âge dans son accueil de loisirs. Madame le Président répond, en tant que Maire de Ferrières-en-Brie, qu'elle ne peut pas prendre des enfants en dessous de l'âge réglementaire.

La séance est levée à 22 H 20.

PROCHAIN CONSEIL : 18 AVRIL 2011 A 20 H 45 EN MAIRIE DE PONTCARRE
ET LE 2 MAI 2011 A 21H 00 EN MAIRIE DE PONTCARRE

Fait à PONTCARRE, le 5 avril 2011

Le Président,

Mireille MUNCH.